

### **AVIS DE PROMULGATION**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-746**

**Règlement de modification du règlement 2015-611 concernant la limite de vitesse dans le secteur urbain de la municipalité, l'ajout de stationnement interdit et de panneaux d'arrêts**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-746 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,**



**Dany Fournier**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-746 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 16<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,**



**Dany Fournier**